

République Française



Département de la Charente

Séance du Jeudi 10 Avril 2025

Délibération n°20250410_04

Nombre de conseillers communautaires :

En exercice : **70**

Présents : 41

Suppléants : 2

Pouvoirs : 10

= **VOTANTS : 53**

- dont « pour » : 53

- dont « contre » : 0

- dont « abstention » : 0

Objet : FISCALITÉ : vote du taux de TEOM 2025

Le jeudi 10 Avril 2025, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 27/03/2025, s'est réuni sous la présidence de Christian CROIZARD à la Salle Socioculturelle de PUYRÉAUX.

Présents : COMBAUD Alain – GIRAUD-BERNARD Éric – CHAMPALOUX Didier – LIOT Gérard – BOIZUMAULT Sylvie – LIZOT Jackie - AGUESSEAU Norbert – BORNE Bernard – MAINGUET Martine – BLANCHON Alain COYAUD Pierrick – KAUD Pascal – ROULAUD Jean-Jacques - TEXIER Didier – GAGNAIRE Marie-Claire CHAUSSEPIED Pierre - LAMAZIERE Véronique – PAPILLAUD Sonia – CROIZARD Christian BOIREAUD Philippe LEMAIRE Marie-Claude – HENTRY Jimmy - MUGNIER Pierre-Hermann - BERTRAND Didier, PINGANAUD Paul TURLOT Françoise - CLAVAUD Gérard - TEILLET Anne - MARCELIN Céline - CHARRIAUD Sébastien – FAURE Sigrid DANEDE Laurent - VERGNAUD David – BOUCHET Éric - LACROIX Aurélie - ETIENNE Murielle - SOURY Christine PINTUREAU Romain - MAGNANT Jocelyne – SEVRIT Raymond – JÉROME Géraldine.

Suppléants remplaçant un titulaire :

1-BELLAUD Maryline suppléante de GUYON Jean-Guy

2-DUPUY Marie-Christine suppléante de GOYAUD Philippe

Pouvoirs :

1-COMBAUD Renaud pouvoir à BERTRAND Didier

2-PERCHE Marie-Annick pouvoir à SOURY Christine

3-LASBUGUES Elisabeth pouvoir à DANEDE Laurent

4-CHABAUTY James pouvoir à ROULAUD Jean-Jacques

5-CRINE Jean-Jacques pouvoir à CROIZARD Christian

6-TYSSANDIER Maguy pouvoir à LAMAZIERE Véronique

7-THURU Marie-Danièle pouvoir à LEMAIRE Marie-Claude

8-LAVERGNE Didier pouvoir à BOIZUMAULT Sylvie

9-SEMON Laura pouvoir à PINGANAUD Paul

10-MICHONNEAU Patrick pouvoir à COMBAUD Alain

Absents/excusés : FOURÉ Brigitte – GEOFFRION Olivier - CAILLAUD Nadia - BOUYSSSET Céline– FLAUD Yves - DE LUSTRAC Jean-Marc - POTEL Maryse - CAMY Bruno - ROUMAGNE Magalie - MAHÉ Jacques - CECCHIN Catherine PERRON Michelle – DURAND Jean-Louis - PINEAU Francine – JEUNE Karine - BOURABIER Jacques – CHAVOUET DOS-SANTOS Manuella.

Secrétaire de séance : BOUCHET Éric.

Objet : FISCALITÉ : vote du taux de TEOM 2025

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1379-Obis II et l'article 1639A,

Monsieur le Vice-Président en charge des finances rappelle que les collectivités territoriales et leurs regroupements à fiscalité propre doivent voter les taux des impositions directes locales avant le 15 avril de chaque année.

Il précise que le montant de la participation à verser à CALITOM au titre de l'année 2025 pour la collecte et le traitement des déchets ménagers s'élève à 3 218 809,65 €.

Monsieur le Vice-Président propose donc de voter le taux de la TEOM 2025 comme suit :

<i>Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)</i>	Données 2025	<i>Données 2024, pour mémoire</i>
Bases TEOM	21 846 571 €	21 273 982 €
Taux	14,73%	14,30 %
Produit de la taxe	3 218 809,65 €	3 042 691 €

Monsieur le Vice-Président propose de fixer le taux de la TEOM pour 2025 à **14,73 %**.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le taux de la TEOM pour 2025 tel que précité ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant, à signer tout document en découlant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait conforme,

Le Président,
Christian CROIZARD

